



Séance du 19 février 2026

Aujourd'hui, 19 février 2026 à ,

le Conseil Municipal de Roubaix (membres en exercice), convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal hotel de ville de Roubaix - 17 Grand Place 59100 Roubaix .

Présents :

Alexandre GARCIN, Maire

Tonino MACQUET, Luis DA COSTA, Frédérique WESTEEL-EL YANGUI, Jean-Philippe DANCOINE, Ghislaine WENDERBECQ, Jean DEROI, Catherine CRESSANT, Eric DELBEKE, Nabella MEZOUANE-RAHMI, Catherine MOURROZ, Pierre-François LAZZARO, Isabelle DOUTRELON, Frédéric MINARD, Philippe STEPHAN, Magdalène DELEPORTE, Frédéric LEFEBVRE, Dalila CHERIGUI, Michel GACEM, Margaret CONNELL Adjoints

Christian CARLIER, Michel DAVID, Marie-Thérèse MANTONI, Karim AMROUNI, Nadia BELGACEM, Dogan KACMAZ, Mehdi CHALAH, Arnaud VERSPIEREN, Magali GLADYSZ-SEBILLE, Virginie CARBON, Julien NOTRE DAME, Audrey DENIS, Camille DERUIELLE, Maïssa BOUSSADIA, Lilya BOUCHENABI, Sadia PAMART, Patrice ALGOET, Nunzia GIORGIO, Christiane FONFROIDE, Marie-Thérèse BAAS, , Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Nadia CATTIAUX, pouvoir à Mehdi CHALAH
Fatima GUETTICHE, pouvoir à Frédéric MINARD
Marc DETOURNAY, pouvoir à Margaret CONNELL

Absents : Alain DEDRYVER, Karima GHIAT, Karima ZOUGGAGH, Henri ROBITAIL, Maïdin ELGARNI, Christophe DEWAELE, Joël SOGLO, Karim LADRAA.

Absents excusés : Alain MERLIN, Dominique HENICHART

Président de séance : Alexandre GARCIN

Secrétaire de séance: Margaret CONNELL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

DELIBERATION N° DEL-2026-0023

DEL-2026-0023 CULTURE - PATRIMOINE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PROPOSITION DE CLASSEMENT PAR LA DREAL HAUTS-DE-FRANCE DES SITES DE LA COURSE PARIS-ROUBAIX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réputée pour son exigence et sa nervosité, surnommée « l'enfer du Nord » ou « la dure des dures », Paris-Roubaix est l'une des plus anciennes courses cyclistes. La 123^e édition se déroulera en avril 2026.

Après 280 km, dont plus d'une cinquantaine en secteurs pavés, les coureurs terminent la course par un tour et demi de piste au vélodrome.

En 1896, deux industriels roubaisiens, Théodore Vienne et Maurice Perez, décident la création d'une course qui, contrairement aux autres, commencera à Paris, Porte Maillot, et finira à Roubaix. Le parcours, particulièrement exigeant, alterne voies en terre et secteurs pavés.

Après la Grande Guerre, la course reprend dès 1919, traversant les territoires dévastés par le conflit. Ceux-ci inspirent un nouveau nom à la course, « l'Enfer du Nord », expression qualifiant bientôt les pièges des secteurs pavés.

Dans le même temps, la municipalité de Roubaix reprend son projet d'Ecole de plein air et de Centre sportif municipal. Le travail est confié à l'architecte Jacques Gréber qui propose les plans en 1923. L'œuvre de Jacques Gréber tient une place à part dans l'histoire de l'architecture française, parfaitement incarnée sur le site roubaisien qui associe savamment paysage, relief, végétation et bâtiments. Comme il l'écrit lui-même : « Éviter les éparpillements d'effets, orienter la vue, alterner le pittoresque et le grandiose ».

La nouvelle piste de vélodrome est installée en 1935, autour du stade bordé des grandes tribunes. L'arrivée de la course s'y déroule pour la première fois en 1943. Une victoire sur cette piste est toujours rare et prestigieuse dans le palmarès d'un coureur. Le lieu devient rapidement mythique et tous les champions rêvent d'y remporter la victoire.

Dès 1967, la direction de la course, s'inquiète de voir la disparition progressive des secteurs pavés. La nouvelle « trouée d'Arenberg » est alors proposée par le champion du monde Jean Stablinski. En 1977, la création de l'association des Amis de Paris-Roubaix permet d'inverser la tendance, de préserver et de réparer les célèbres secteurs pavés. Les Amis de Paris Roubaix interpellent aussi l'Etat afin d'envisager un classement protecteur.

Après avoir mené une étude pour étudier la pertinence d'un classement de sites, la DREAL Hauts-de-France (ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires) a décidé la protection de 54 secteurs pavés de la course Paris-Roubaix, ainsi que le vélodrome de Roubaix et ses tribunes ; la DREAL Hauts-de-France a ensuite sollicité la Ville de Roubaix pour émettre un avis sur ce projet via un courrier du Préfet du Nord en date du 1^{er} août 2025, annexé à la présente délibération.

La protection au titre des sites proposée par la DREAL relève de la loi du 2 mai 1930 (articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement), qui vise à protéger et transmettre aux générations futures des paysages remarquables et des monuments naturels dont la beauté, la singularité ou la valeur de mémoire justifient une protection de niveau national.

Cette protection permettra notamment de préserver ce patrimoine d'exception que constitue

le vélodrome André Pétrieux et ses tribunes, sachant que le parc des sports a été labellisé Architecture contemporaine remarquable le 18 mars 2025 et que le territoire de la Ville de Roubaix ne comporte pas de secteur pavé historique. Toute intervention veillera à respecter l'authenticité du site et à conserver autant que possible l'état d'origine de ces composantes (tribune, piste et clôture), afin de ne pas altérer leur valeur patrimoniale.

La Ville approuvant cette démarche de classement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

Article unique. – D'émettre un avis favorable au classement au titre des sites du Vélodrome et des tribunes.

Adopté à l'unanimité

Pour : 43

Christian CARLIER, Michel DAVID, Tonino MACQUET, Nadia CATTIAUX, Marie-Thérèse MANTONI, Karim AMROUNI, Nadia BELGACEM, Dogan KACMAZ, Mehdi CHALAH, Luis DA COSTA, Frédérique WESTEEL-EL YANGUI, Jean-Philippe DANCOINE, Ghislaine WENDERBECQ, Jean DEROI, Catherine CRESSANT, Eric DELBEKE, Nabella MEZOUANE-RAHMI, Arnaud VERSPIEREN, Magali GLADYSZ-SEBILLE, Marc DETOURNAY, Catherine MOURROZ, Virginie CARBON, Julien NOTRE DAME, Audrey DENIS, Camille DERUIELLE, Maïssa BOUSSADIA, Pierre-François LAZZARO, Lilya BOUCHENABI, Sadia PAMART, Patrice ALGOET, Isabelle DOUTRELON, Nunzia GIORGIO, Christiane FONFROIDE, Marie-Thérèse BAAS, Frédéric MINARD, Fatiha GUETTICHE, Alexandre GARCIN, Philippe STEPHAN, Magdalène DELEPORTE, Frédéric LEFEBVRE, Dalila CHERIGUI, Michel GACEM, Margaret CONNELL

Le Maire

Alexandre GARCIN

Signé électroniquement par : Alexandre GARCIN
Date de signature : 26/02/2026
Qualité : Maire

Le secrétaire de séance,

Margaret CONNELL

Signé électroniquement par : Margaret CONNELL
Date de signature : 26/02/2026
Qualité : Adjointe au Maire

Certifié exécutoire la présente
délibération transmis à M. le Préfet
de la Région des hauts-de-France
le 26/02/2026

(Art. L. 2131-2 du Code général
des collectivités territoriales)

Date de publication : 26/02/2026